

Nogaro – La CCBA construira-t-elle un bassin nautique ?

Elle lance une étude pour le savoir



Nogaro – La CCBA construira-t-elle un bassin nautique ?

Mardi 6 novembre, à la réunion du conseil de la CCBA (Communauté de communes du Bas-Armagnac), le débat a été intense. Faut-il se lancer dans la construction d'un bassin nautique ? La présidente, Élisabeth Dupuy-Mitterrand, le maire de Nogaro, Christian Peyret et le responsable de la commission enfance-jeunesse, Jacques Fitant, avancent des arguments pour : très peu de jeunes savent nager, alors que l'Éducation nationale en fait une priorité, attirer des familles de touristes sans un pôle de loisirs nautiques est difficile et, selon Christian Peyret, lorsque la CCBA fusionnera, à moyen terme, avec d'autres intercommunalités pour atteindre 45 000 habitants, elle paiera pour les investissements des autres.

Le débat

Dans le camp des sceptiques et des opposants, Pierre Cazères, maire d'Espas, refuse d'admettre que la piscine (fermée) de Nogaro ne puisse pas être ré-ouverte. Christian Peyret explique que, presque chaque année, les normes pour les piscines changent et que de nombreuses mises aux normes ont été faites au cours des années, mais que cela ne suffit plus : il aurait fallu tout démolir et tout reconstruire pour un coût important. Tout cela, avec un déficit de fonctionnement pour seulement deux mois d'utilisation. Et il n'y a, autour de cette piscine, aucun espace pour créer un camping, un centre de remise en forme, un parcours de santé etc., alors que tout cela sera possible sur le site des Marnières à Nogaro.

Le financement fait question

La présidente explique que le choix s'est porté sur un bassin « nordique » (1). Le coût de l'investissement est estimé à 4 038 078,48 euros. Trois hypothèses sont présentées à la réunion, selon que le taux de subvention est maximal, moyen ou minimal. Dans le cas le plus favorable, la CCBA devrait déboursier un autofinancement de 1 484 522,09 euros. Dans l'hypothèse intermédiaire, ce serait 2 284 422,09 euros et 2 465 672,09 euros dans le cas le plus défavorable.

Lancement de l'étude mais pas de la construction

Le problème est que les financeurs institutionnels ne veulent prendre aucune décision sans avoir en main une étude d'architecte sur la faisabilité du projet, étude estimée par la Cogemip (émanation de la Région) à 122 000 euros, dont la commune de Nogaro réglerait 60 000 euros. C'est la décision de lancer cette étude que la présidente met aux voix : la résolution recueille une majorité de oui (cinq conseillers ont voté contre). Élisabeth Dupuy-Mitterrand insiste sur le fait que seule l'étude va être lancée et non la construction.

Noter que la commune de Nogaro fournirait le terrain, les calories de l'eau chaude et un maître nageur. À noter aussi que, selon l'hypothèse retenue, il y aurait chaque année une charge de fonctionnement allant de 145 237 à 178 681 ou à 188 857 euros.

(1) L'eau est chauffée ce qui permet de se baigner au moins 8 mois par an. C'est l'eau du forage de Nogaro (rue d'Estalens) qui remplira le bassin. Mais le piscine ne sera pas couvert, vu le coût.



Christian Peyret avance des arguments pour le bassin nordique; à droite, Loïc Bombelli, directeur de la CCBA



Elisabeth Dupuy-Mitterrand, Anne-Marie Saint-Pé (responsable de l'aménagement du territoire) et Gilles Garet (responsable tourisme, actions culturelles et sportives)